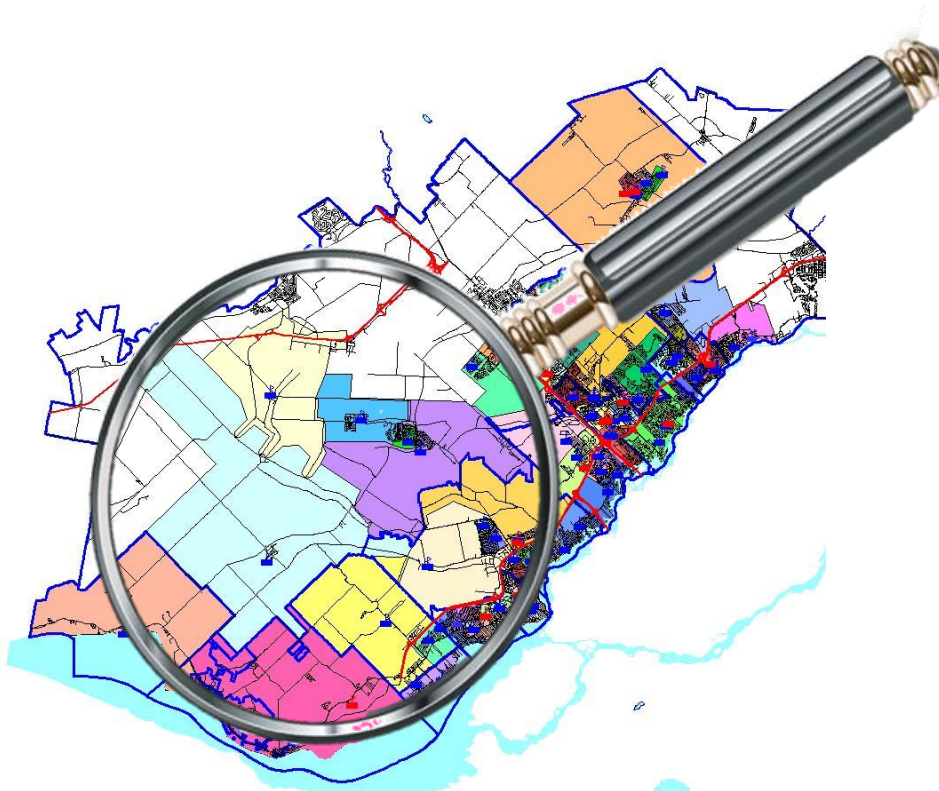


# CSSMI



## CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2021-2024

**LA CONSULTATION OFFICIELLE**  
EN VERTU DE LA DÉCISION N° DGCC-200922-61



## Table des matières

Notes aux lecteurs .....	3
Introduction .....	4
<b>PRIMAIRE</b> .....	5
<b>Secteur A</b> .....	6
<b>Secteur B</b> .....	8
<b>Secteur C</b> .....	10
<b>Secteur D</b> .....	12
<b>Secteur E</b> .....	14
<b>Écoles offrant un projet particulier</b> .....	16
<b>École à mandat régional</b> .....	18
<b>SECONDAIRE</b> .....	20
<b>Écoles secondaires</b> .....	21
<b>ANNEXES</b> .....	25
<i>Loi sur l'instruction publique</i> .....	26
<b>Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024</b> .....	30
<b>Liste des écoles et actes d'établissement 2021-2022</b> .....	39
<b>Démarche de consultation</b> .....	51

## Notes aux lecteurs

Dans le processus menant à l'adoption du Cadre d'organisation scolaire 2021-2024, aucune piste de solution ou modification d'aire de desserte ne sera soumise à la consultation. Le CSSMI est en attente de réponses de la part du Ministère de l'Éducation (MEQ) pour plusieurs demandes d'ajout d'espaces effectuées au Plan québécois des infrastructures 2020-2030, tant au primaire qu'au secondaire, afin de répondre à l'importante croissance de clientèle sur son territoire. D'ailleurs, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030, le MEQ a pris la décision de modifier considérablement son processus de demande d'ajout d'espace. Dans cette perspective, le MEQ avec la collaboration de la direction du service de l'organisation scolaire, ont revu toutes les capacités d'accueil des écoles primaires et secondaires. De plus, le MEQ reconnaît maintenant une pondération pour les élèves du secondaire lors de leur analyse des besoins d'espace.

Également, une nouvelle méthodologie a été utilisée pour effectuer les prévisions de clientèle scolaire pour le Cadre d'organisation scolaire 2021-2024. Cette méthodologie est arrimée avec celle du MEQ et s'appuie sur deux principes : les taux de passage des élèves d'une année à l'autre et les entrées en maternelle 5 ans qui sont essentiellement déterminées par le nombre d'enfants âgés de 4 ans résidant sur le territoire l'année précédente. Pour les niveaux de la 1<sup>ère</sup> année du primaire à la 5<sup>e</sup> année du secondaire, les prévisions sont calculées selon un taux de passage (par école et par niveau) basé sur l'historique de la déclaration de l'effectif scolaire au 30 septembre des 4 dernières années. Afin de déterminer les taux de passage, nous considérons une moyenne pondérée, c'est-à-dire que nous attribuons une pondération décroissante pour les quatre années. Les transferts de clientèle majeurs au primaire sont aussi pris en considération afin de ne pas avoir des taux de passage biaisés pour ces écoles.

## Introduction

Le CSSMI dessert la population d'un territoire de près de 800 km<sup>2</sup> qui regroupe seize (16) municipalités réparties dans quatre (4) municipalités régionales de comté sur la couronne nord de Montréal. Selon les données statistiques les plus récentes, le CSSMI se place au 4<sup>e</sup> rang des centres de services scolaires les plus grands du Québec avec un effectif de plus de 37 800 élèves en formation générale des jeunes.

Les centres de services scolaires sont tenus, en vertu de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, d'élaborer une planification d'organisation scolaire qui prend en considération les services éducatifs à dispenser aux élèves, l'utilisation des locaux à leur disposition et la répartition des immeubles mis à leur disposition.

Le Cadre d'organisation scolaire 2021-2024 se veut un document dressant le portrait démographique actuel quant à l'organisation scolaire des soixante-et-une (61) écoles primaires, incluant la Nouvelle école primaire du Domaine-Vert Nord et la Nouvelle école primaire de Saint-Augustin, des treize (13) écoles secondaires, incluant la Nouvelle école secondaire de Mirabel et de l'école à mandat régional. De surcroît, en août dernier, le CSSMI a reçu une réponse positive de la part du MEQ pour la construction de cinq écoles primaires supplémentaires sur son territoire. Les nouvelles écoles primaires seront situées dans les municipalités de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Mirabel, Blainville, et Terrebonne. Par ailleurs, les impacts de l'évolution de la clientèle peuvent avoir des effets directs sur la population scolaire des étudiants en formation générale adulte, de même que sur les élèves en formation professionnelle.

La démarche de consultation mise en place à notre centre de services scolaire débute en janvier de chaque année avec l'analyse des données en matière de clientèle scolaire et l'identification des enjeux prévus selon un plan triennal. Une fois les enjeux validés avec les dernières données en provenance du MEQ publiées généralement au début du mois d'avril, une rencontre d'information générale est planifiée et, au besoin, des rencontres de travail sont également prévues. Les membres du conseil d'administration et les membres-parents de tous les conseils d'établissement sont invités à participer à cette démarche de discussion précédant la consultation.

Dans le processus menant à l'adoption du Cadre d'organisation scolaire 2021-2024, malgré les différents débordements de clientèle et les nombreux enjeux, aucune modification d'aire de desserte ne sera proposée. Toutefois, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles ainsi que la liste des écoles et actes d'établissement seront soumis pour consultation auprès du comité de parents ainsi qu'auprès des villes et municipalités de notre territoire afin de répondre aux enjeux soulevés. Une audience publique se tient également afin de permettre à la population de faire connaître son avis.

Finalement, le conseil d'administration adopte les meilleures pistes de solution à mettre en place pour répondre aux besoins des élèves actuels et des cohortes à venir<sup>1</sup>, s'il y a lieu.

---

<sup>1</sup> Au terme de la consultation, le conseil d'administration pourrait ne pas retenir les pistes de solution liées à un enjeu spécifique et maintenir la situation en vigueur avec les conséquences s'y rapportant.

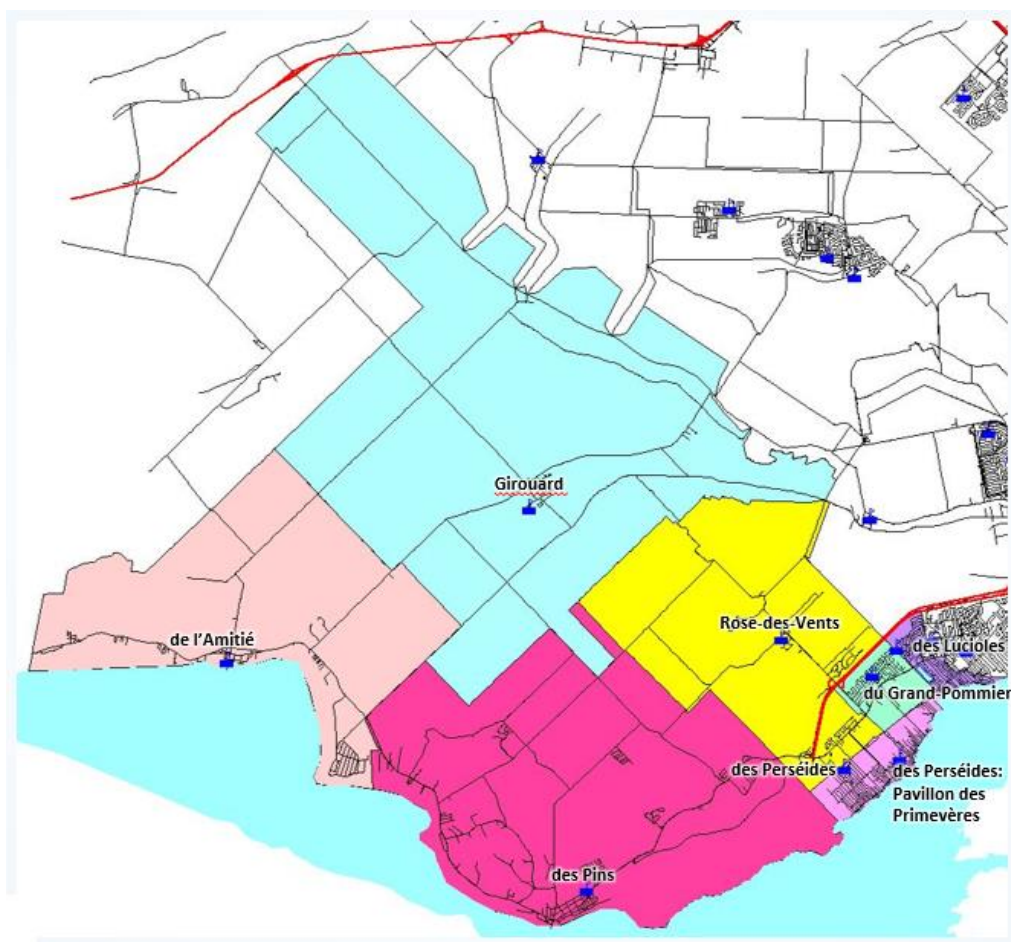
# PRIMAIRE



## Secteur A

Couvrant les municipalités de Mirabel (Saint-Benoît), Oka, Pointe-Calumet, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac et Saint-Placide, le secteur A regroupe sept (7) écoles primaires :

- l'école Girouard à Mirabel (Saint-Benoît);
- l'école des Pins à Oka;
- l'école des Perséides et le pavillon des Primevères à Pointe-Calumet;
- les écoles du Grand-Pommier et Rose-des-Vents à Saint-Joseph-du-Lac;
- l'école de l'Amitié à Saint-Placide;
- l'école des Lucioles à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



### Secteur A– Bilan des tendances CSSMI par école

Secteur A	Capacité d'Accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2019-2020	Prévision 2020-2021	
			Nombre de groupes (incluant classes spécialisées)	Nombre de classes spécialisées
de l'Amitié	6	7	7	0
des Pins	15	14	15	2
Girouard	10	8	7	0
Rose-des-Vents	13	16	15	1
des Lucioles	17	18	18	1
des Perséides	38	34	33	4
du Grand-Pommier	21	22	17	2
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>119</b>	<b>112</b>	<b>10</b>

Tendance du nombre de groupes		
2021-2022	2022-2023	2023-2024
7	7	7
15	16	16
7	7	7
16	16	15
18	19	18
33	31	30
17	16	16
<b>113</b>	<b>112</b>	<b>109</b>

Les nombre de groupes présentés intègrent les classes spécialisées.

École en gris = École dont les groupes sont constitués selon un indice défavorisé.

**Sources des données:**

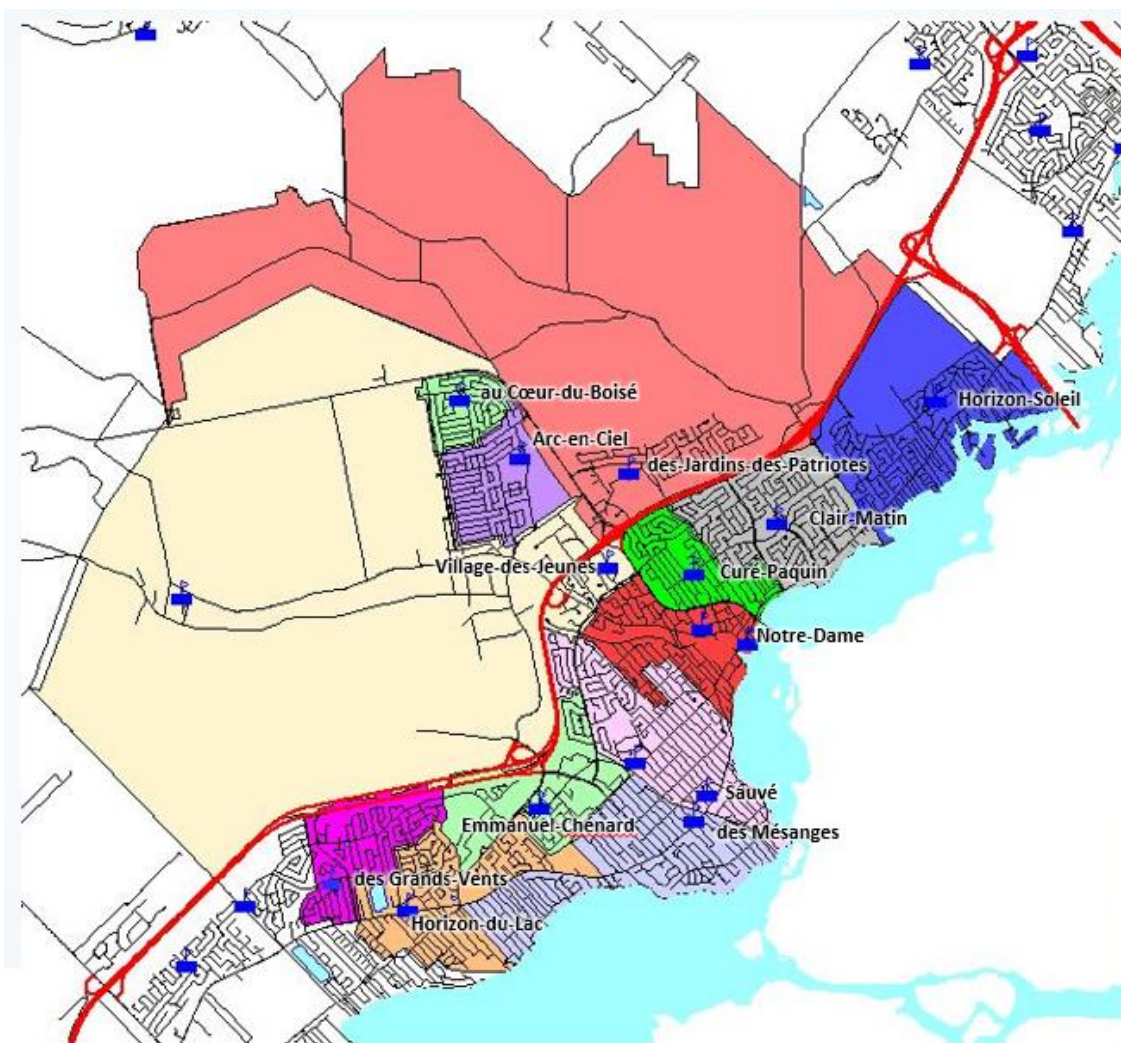
CSSMI, Direction du service de l'organisation scolaire.

MEQ

## Secteur B

Couvrant les municipalités de Deux-Montagnes, une partie de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Saint-Eustache, le secteur B regroupe treize (13) écoles primaires :

- les écoles des Mésanges, Emmanuel-Chénard et Sauvé à Deux-Montagnes;
- les écoles des Grands-Vents et Horizon-du-Lac à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, des Jardins-des-Patriotes, Horizon-Soleil, Notre-Dame et Village-des-Jeunes à Saint-Eustache.



### Secteur B – Bilan des tendances CSSMI par école

Secteur B	Capacité d'Accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2019-2020	Prévision 2020-2021		Tendance du nombre de groupes		
			Nombre de groupes (incluant classes spécialisées)	Nombre de classes spécialisées	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Horizon-du-Lac	21	25	25	0	25	25	24
des Grands-Vents	25	26	30	0	31	31	30
Emmanuel-Chénard	20	24	24	0	23	24	24
Sauvé	22	25	26	0	26	25	25
Notre-Dame	18	16	17	3	16	17	15
Village-des-Jeunes	11	17	20	9	19	17	17
Arc-en-ciel	22	25	24	4	23	23	23
au Coeur-du-Boisé	15	18	17	0	16	15	16
Curé-Paquin	21	18	19	3	19	18	18
Clair Matin	25	28	27	3	26	27	29
Horizon-Soleil	22	23	23	4	23	22	23
des Mésanges	19	21	20	0	20	18	18
des Jardins-des-Patriotes	21	22	23	3	21	19	18
<b>Total</b>	<b>262</b>	<b>288</b>	<b>295</b>	<b>29</b>	<b>288</b>	<b>281</b>	<b>280</b>

Les nombre de groupes présentés intègrent les classes spécialisées.

École en gris = École dont les groupes sont constitués selon un indice défavorisé.

L'école Horizon-du-Lac comprend 4 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

**Sources des données:**

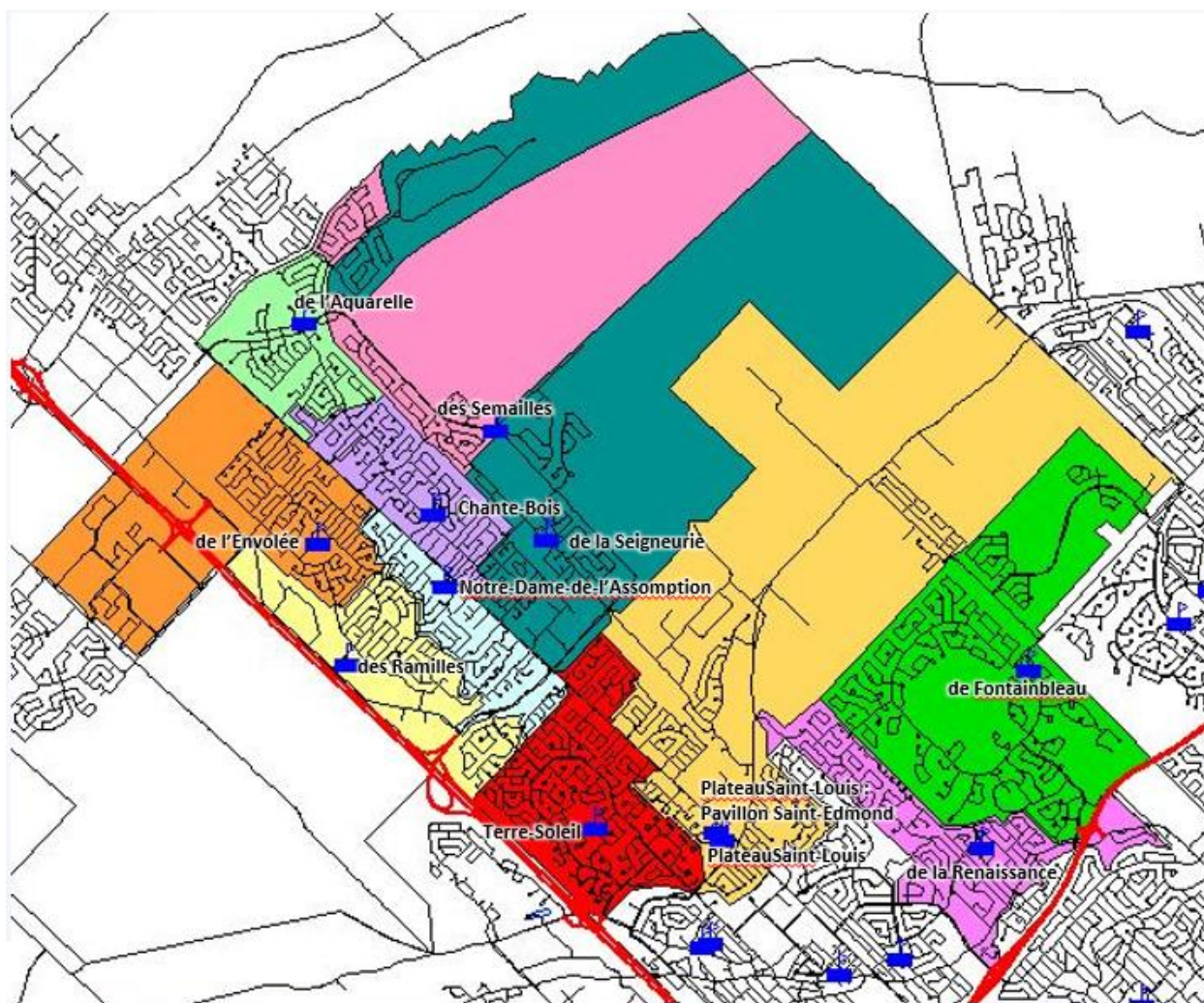
CSSMI, Direction du service de l'organisation scolaire.

MEQ

## Secteur C

Situé sur une partie du territoire des villes de Blainville, de Mirabel et de Sainte-Thérèse, le secteur C regroupe onze (11) écoles primaires :

- les écoles Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Ramilles, des Semailles, Notre-Dame-de-l'Assomption et Plateau Saint-Louis à Blainville;
- l'école Terre-Soleil à Sainte-Thérèse.



### Secteur C – Bilan des tendances CSSMI par école

Secteur C	Capacité d'Accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2019-2020	Prévision 2020-2021		Tendance du nombre de groupes		
			Nombre de groupes (incluant classes spécialisées)	Nombre de classes spécialisées	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Terre-Soleil	19	27	28	0	25	24	25
de Fontainebleau	20	23	24	3	24	25	27
de la Renaissance	20	21	22	4	22	23	24
Plateau Saint-Louis	23	24	25	2	25	26	26
des Ramielles	20	21	22	2	20	19	18
Notre-Dame-de-l'Assomption	18	21	18	2	18	16	16
de la Seigneurie	20	22	23	4	22	21	19
Chante-Bois	17	19	18	0	16	15	14
de l'Envolée	24	28	28	4	27	25	25
de l'Aquarelle	17	19	19	2	20	20	20
des Semailles	16	15	17	3	17	17	17
<b>Total</b>	<b>214</b>	<b>240</b>	<b>244</b>	<b>26</b>	<b>236</b>	<b>231</b>	<b>231</b>

Les nombre de groupes présentés intègrent les classes spécialisées.

École en gris = École dont les groupes sont constitués selon un indice défavorisé.

L'école Terre-Soleil comprend 4 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

**Sources des données:**

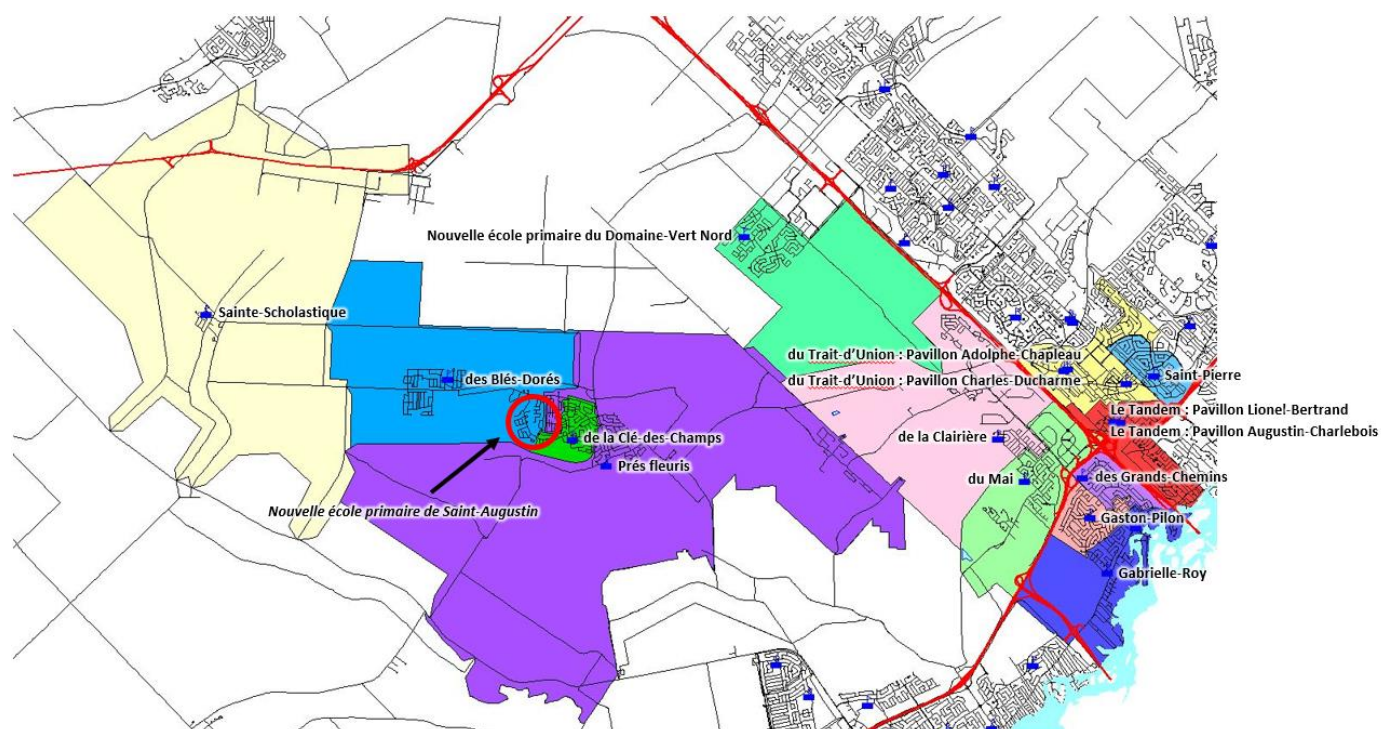
CSSMI, Direction du service de l'organisation scolaire.

MEQ

## Secteur D

Situé dans les municipalités de Boisbriand, une partie de Mirabel et de Sainte-Thérèse, le secteur D regroupe treize (14) écoles primaires :

- les écoles de la Clairière, des Grands-Chemins, du Mai, Gabrielle-Roy et Gaston-Pilon à Boisbriand;
- les écoles de la Clé-des-Champs, Prés fleuris, des Blés-Dorés, Sainte-Scholastique, la Nouvelle école primaire du Domaine-Vert Nord et la Nouvelle école primaire de Saint-Augustin (ouverture prévue à la rentrée scolaire 2022-2023);
- les écoles du Trait-d'Union, Le Tandem et Saint-Pierre à Sainte-Thérèse.



### Secteur D – Bilan des tendances CSSMI par école

Secteur D	Capacité d'Accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2019-2020	Prévision 2020-2021	
			Nombre de groupes (incluant classes spécialisées)	Nombre de classes spécialisées
Sainte-Scholastique	11	12	8	0
Prés Fleuris	17	18	17	0
de la Clé-des-Champs	14	17	18	0
du Trait-d'Union	18	18	17	3
Saint-Pierre	22	24	24	4
des Blés-Dorés	25	22	28	0
Nouvelle école primaire du Domaine-Vert Nord	28	0	28	0
<i>Nouvelle école primaire de Saint-Augustin</i>	19	0	0	0
des Grands-Chemins	13	17	17	5
Le Tandem	20	24	27	4
Gabrielle-Roy	17	20	20	5
Gaston-Pilon	21	21	21	6
du Mai	21	26	19	3
de la Clairière	16	21	15	2
<b>Total</b>	<b>262</b>	<b>240</b>	<b>259</b>	<b>32</b>

Tendance du nombre de groupes		
2021-2022	2022-2023	2023-2024
7	7	7
19	18	20
17	17	19
17	17	17
25	27	26
30	32	35
31	34	35
0	0	0
17	16	16
26	26	27
19	19	19
21	20	21
20	20	21
14	15	16
<b>263</b>	<b>268</b>	<b>279</b>

Les nombre de groupes présentés intègrent les classes spécialisées.

École en gris = École dont les groupes sont constitués selon un indice défavorisé.

L'école du Mai comprend 6 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

L'école de la Clairière comprend 2 locaux modulaires qui doivent s'ajouter à la capacité d'accueil de l'école.

**Sources des données:**

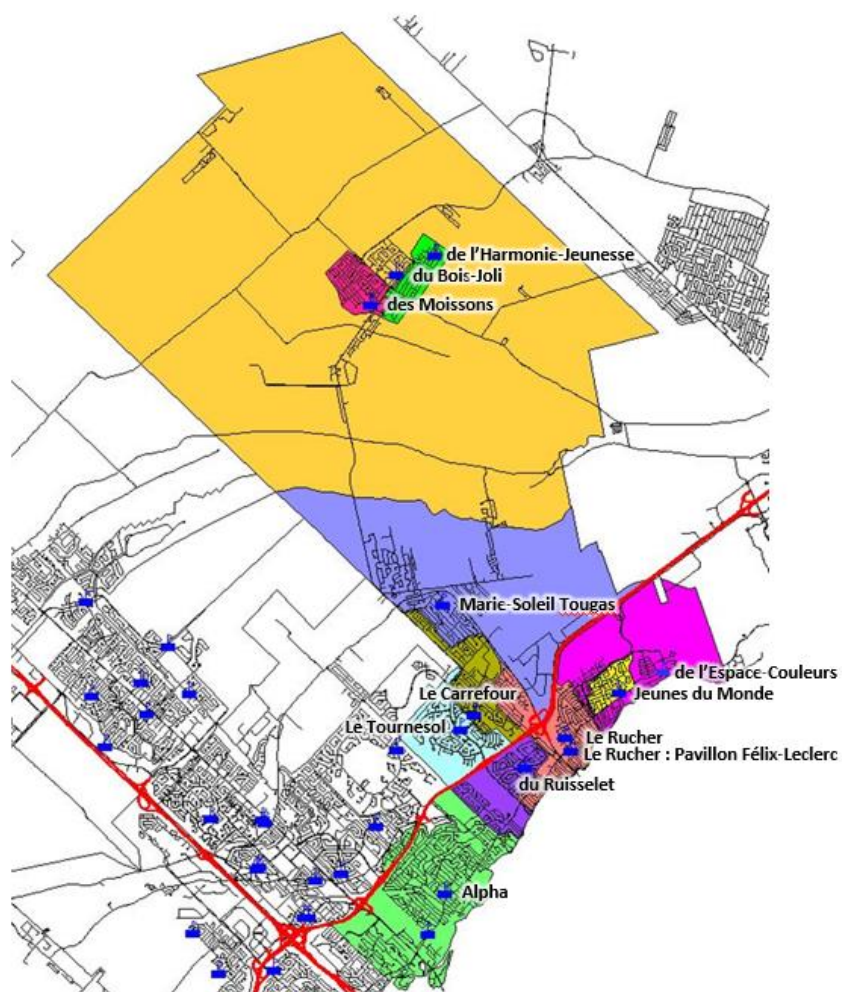
CSSMI, Direction du service de l'organisation scolaire.

MEQ

## Secteur E

Situé dans les municipalités d'une partie de Blainville, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Terrebonne, le secteur E regroupe onze (11) écoles primaires :

- l'école Le Rucher, incluant le pavillon Félix-Leclerc, à Bois-des-Filion;
- les écoles du Ruisselet, Le Carrefour et Le Tournesol à Lorraine;
- l'école Alpha à Rosemère;
- les écoles de l'Harmonie-Jeunesse, des Moissons et Du Bois-Joli à Sainte-Anne-des-Plaines;
- les écoles de l'Espace-Couleurs, Jeunes du monde et Marie-Soleil-Tougas à Terrebonne.



### Secteur E – Bilan des tendances CSSMI par école

Secteur E	Capacité d'Accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2019-2020	Prévision 2020-2021	
			Nombre de groupes (incluant classes spécialisées)	Nombre de classe spécialisées
Alpha	40	38	38	6
Le Tournesol	19	20	21	3
Le Carrefour	13	20	23	0
Le Rucher	32	36	34	5
Jeunes du monde	16	18	18	2
Marie-Soleil-Tougas	28	30	29	0
du Ruisselet	15	16	17	3
des Moissons	14	16	14	0
du Bois-Joli	20	21	23	0
de l'Harmonie-Jeunesse	13	16	16	0
de l'Espace-Couleurs	21	22	22	0
<b>Total</b>	<b>231</b>	<b>253</b>	<b>255</b>	<b>19</b>

Tendance du nombre de groupes		
2021-2022	2022-2023	2023-2024
38	39	38
21	22	23
23	23	22
34	35	36
16	16	16
28	27	27
17	17	15
15	14	14
25	23	24
15	16	16
24	25	24
<b>256</b>	<b>257</b>	<b>255</b>

Les nombre de groupes présentés intègrent les classes spécialisées.

École en gris = École dont les groupes sont constitués selon un indice défavorisé.

Sources des données:

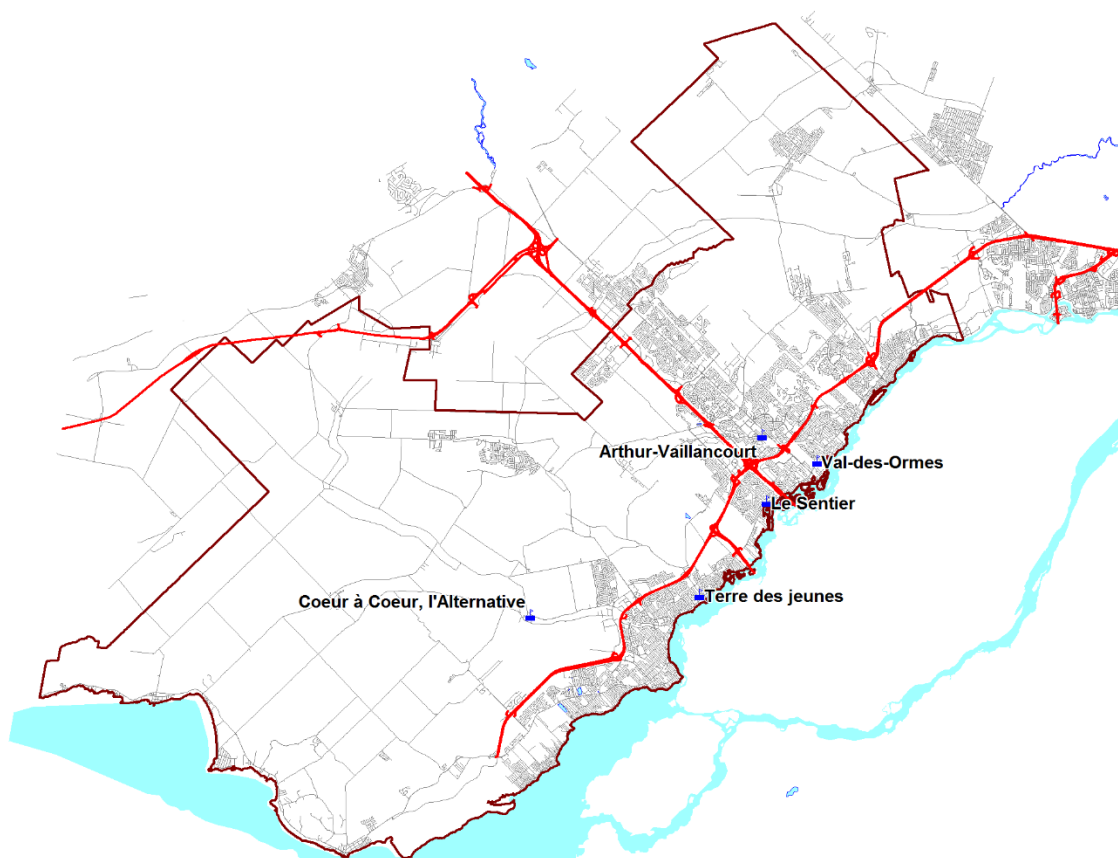
CSSMI, Direction du service de l'organisation scolaire.

MEQ

## Écoles offrant un projet particulier

Situées dans les villes de Boisbriand, Rosemère, Saint-Eustache et Sainte-Thérèse, le centre de services scolaire offre des projets particuliers dans cinq (5) écoles primaires :

- l'école Le Sentier à Boisbriand;
- l'école Val-des-Ormes à Rosemère;
- les écoles Cœur à cœur, l'Alternative et Terre des jeunes à Saint-Eustache;
- l'école Arthur-Vaillancourt à Sainte-Thérèse.



### Écoles à projets particuliers – Bilan des tendances CSSMI par école

Écoles à projets particuliers	Capacité d'Accueil MEES	Nombre de groupes dans l'école en 2019-2020	Prévision 2020-2021		Tendance du nombre de groupes		
			Nombre de groupes (incluant classes spécialisées)	Nombre de classes spécialisées	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Le Sentier	18	15	15	3	15	15	15
Arthur-Vaillancourt	11	10	10	0	10	10	10
Coeur à coeur, l'Alternative	23	18	18	4	18	18	18
Terre des jeunes	19	18	18	4	18	18	18
Val-des-Ormes	17	17	17	3	17	17	17
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>14</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>78</b>

Les nombre de groupes présentés intègrent les classes spécialisées.

**Sources des données:**

CSSMI, Direction du service de l'organisation scolaire.

# ÉCOLE À MANDAT RÉGIONAL



## École à mandat régional

Située dans la municipalité de Deux-Montagnes, l'école régionale des Érables est spécialisée pour des jeunes de 5 à 21 ans présentant un trouble du spectre de l'autisme et une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou présentant une déficience intellectuelle profonde.

Des programmes d'étude adaptés, tels que le programme des compétences axé sur la participation sociale (CAPS), le programme destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle profonde (DIP) et le programme de démarche éducative favorisant l'intégration sociale (DEFIS), y sont enseignés. L'école est reconnue pour son expertise à l'égard de la clientèle ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), notamment en offrant des services éducatifs de qualité, différenciés et adaptés à chacun de ses élèves. En s'inspirant d'une approche développée par le centre d'expertise en autisme SACCADE ainsi que par la méthode TEACCH (Treatment and Education of Autistic and related Communication Handicapped Children), l'école des Érables offre un milieu de vie où, notamment, une équipe d'enseignants, d'éducateurs spécialisés, de préposées, d'une psychologue, d'une orthophoniste et d'un ergothérapeute, chapeauté par la direction de l'établissement, met en place un plan d'intervention pour chaque élève et ce, en collaboration avec ses parents et nos partenaires de la santé et des services sociaux afin que chacun puisse développer son plein potentiel.

### École à mandat régional – Bilan des tendances CSSMI

École à mandat régional	Capacité d'Accueil	Nombre d'élèves dans	Nombre de groupes dans	Prévision 2020-2021
	MEES (en nb. de groupe)	l'école en 2019-2020	l'école en 2019-2020	Nombre de groupes
<b>des Érables</b>				
Primaire	14	29	4	4
Secondaire		58	10	10
<b>Total</b>		<b>87</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

Tendance du nombre de groupes		
2021-2022	2022-2023	2023-2024
4	4	4
10	10	10
<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

Sources des données:

CSSMI, Direction du service de l'organisation scolaire.

# SECONDAIRE

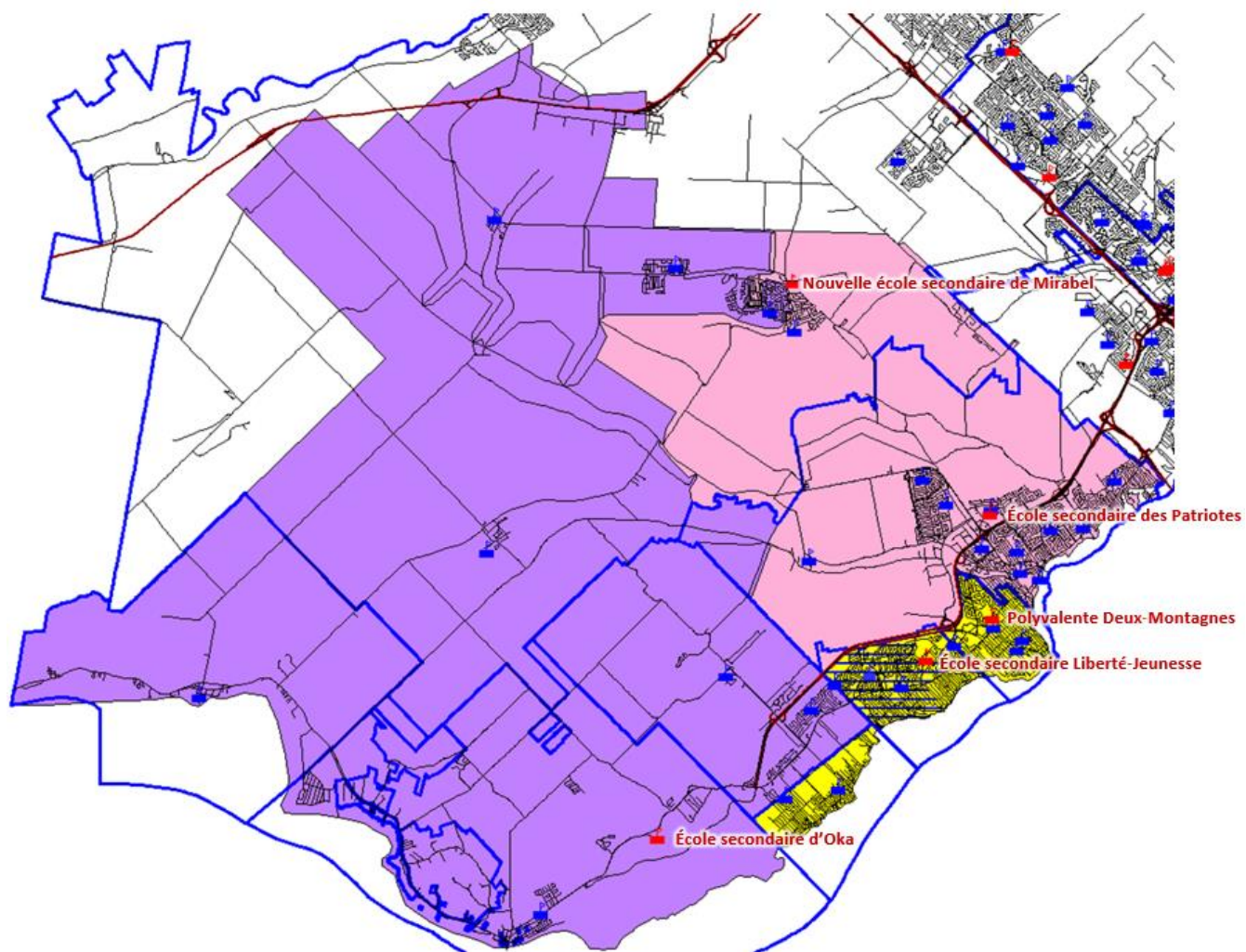


## Écoles secondaires

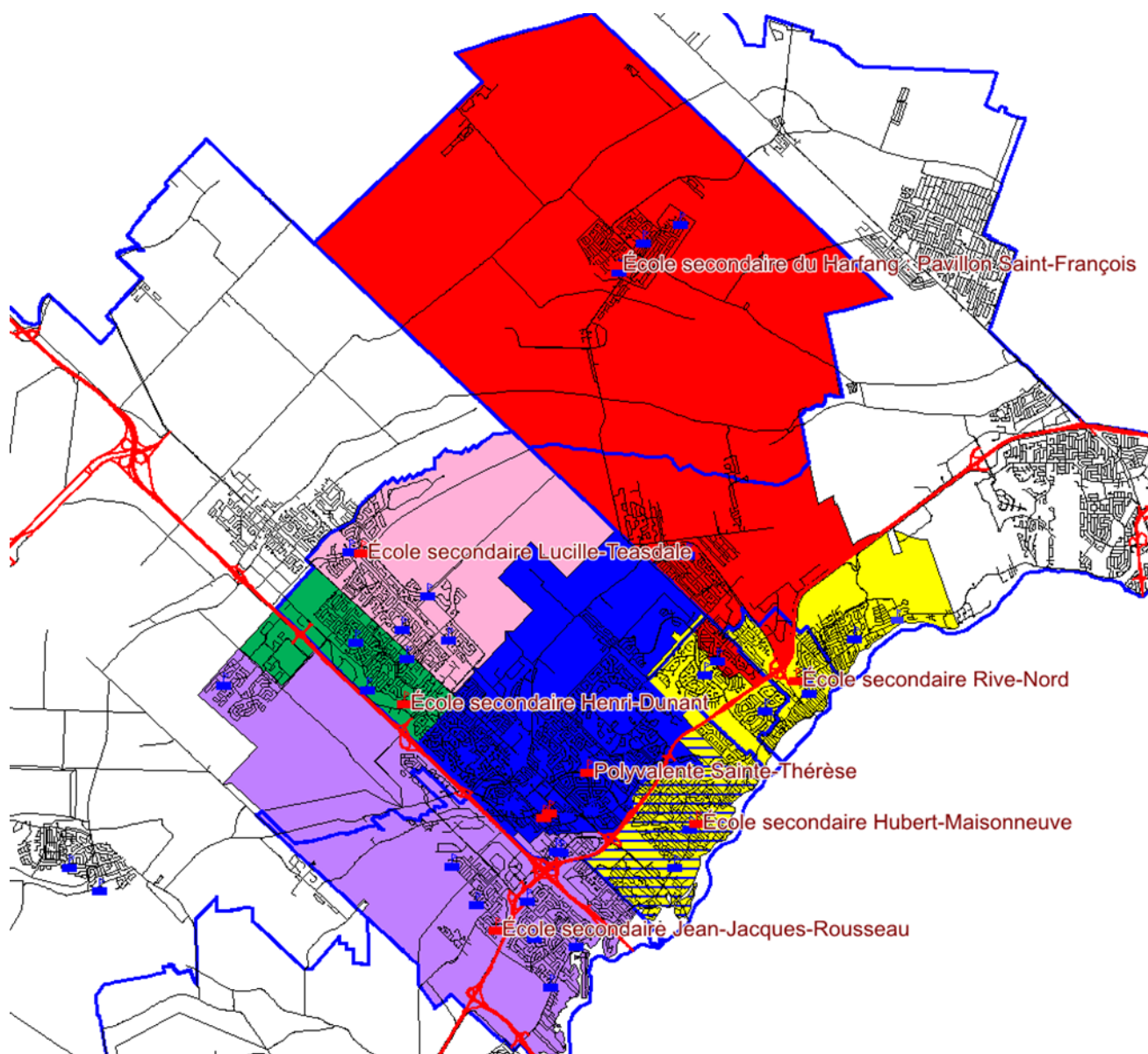
Le CSSMI regroupe treize (13) écoles secondaires couvrant le territoire de seize (16) municipalités :

- l'école Saint-Gabriel située à Sainte-Thérèse;
- l'école secondaire d'Oka située à Oka;
- l'école secondaire des Patriotes située à Saint-Eustache;
- l'école secondaire du Harfang située à Sainte-Anne-des-Plaines;
- l'école secondaire Henri-Dunant située à Blainville;
- l'école secondaire Hubert-Maisonnette située à Rosemère;
- l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau située à Boisbriand;
- l'école secondaire Liberté-Jeunesse située à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- l'école secondaire Lucille-Teasdale située à Blainville;
- l'école secondaire Rive-Nord située à Bois-des-Filion;
- la Polyvalente Deux-Montagnes située à Deux-Montagnes;
- la Polyvalente Sainte-Thérèse située à Sainte-Thérèse;
- La Nouvelle école secondaire de Mirabel (ouverture prévue à la rentrée scolaire 2022-2023).

## SECTEUR OUEST



## SECTEUR EST



## Secondaire – Bilan des tendances CSSMI par école

Écoles secondaires	Capacité d'accueil MEES				Nombre d'élèves dans l'école en 2019-2020	Prévisions 2020-2021
	Total groupes	Total effectif	Total groupes MEES	Total effectif à 90% MEES		
<b>Secteur Ouest</b>						
École Secondaire d'Oka	54	1 406	52	1 357	1 279	<b>1 388</b>
École Secondaire des Patriotes	67	1 722	66	1 723	1 534	1 638
École Secondaire Liberté-Jeunesse	30	726	27	680	667	<b>766</b>
Polyvalente Deux-Montagnes	77	1 992	76	1 984	1 787	1 833
<i>Nouvelle école secondaire de Mirabel</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	48	1 200	0	0
<b>Secteur Ouest</b>	<b>228</b>	<b>5 846</b>	<b>221</b>	<b>5 744</b>	<b>5 267</b>	<b>5 625</b>
<b>Secteur Est</b>						
École Saint-Gabriel	34	878	28	731	<b>991</b>	<b>1 030</b>
École Secondaire Lucille-Teasdale	37	911	35	914	<b>983</b>	<b>1 063</b>
École Secondaire Henri-Dunant	29	751	27	705	<b>837</b>	<b>868</b>
Polyvalente Ste-Thérèse	84	2 174	83	2 166	1 886	1 917
École Secondaire Jean-Jacques-Rousseau	46	1 104	43	1 122	873	919
École secondaire Hubert-Maisonneuve	26	595	25	608	<b>688</b>	<b>698</b>
École Secondaire Rive-Nord	36	1 017	32	835	<b>1 094</b>	<b>1 087</b>
École Secondaire du Harfang	39	1 018	35	896	<b>941</b>	<b>997</b>
<b>Secteur Est</b>	<b>331</b>	<b>8 448</b>	<b>308</b>	<b>7 977</b>	<b>8 293</b>	<b>8 579</b>
<b>Grand total</b>	<b>559</b>	<b>14 294</b>	<b>529</b>	<b>13 721</b>	<b>13 560</b>	<b>14 204</b>

Sources des données:

CSSMI, Direction du service de l'organisation scolaire.

Tendances du nombre d'élèves		
2021-2022	2022-2023	2023-2024
<b>1 524</b>	<b>1 631</b>	<b>1 672</b>
<b>1 747</b>	<b>1 865</b>	<b>1 877</b>
<b>846</b>	<b>918</b>	<b>951</b>
1 888	1 948	1 962
0	0	0
<b>6 005</b>	<b>6 362</b>	<b>6 462</b>
<b>1 042</b>	<b>1 053</b>	<b>1 049</b>
<b>1 111</b>	<b>1 120</b>	<b>1 096</b>
<b>897</b>	<b>952</b>	<b>943</b>
1 940	1 960	1 943
1 004	1 076	<b>1 129</b>
<b>739</b>	<b>754</b>	<b>755</b>
<b>1 119</b>	<b>1 152</b>	<b>1 223</b>
<b>1 087</b>	<b>1 138</b>	<b>1 190</b>
<b>8 939</b>	<b>9 205</b>	<b>9 328</b>
<b>14 944</b>	<b>15 567</b>	<b>15 790</b>

# ANNEXES



# Loi sur l'instruction publique

L.R.Q., c. I-13.3  
SECTION I  
DROITS DE L'ÉLÈVE

## Article 1

### **Droit à l'éducation scolaire**

Toute personne a droit au service de l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447, à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où elle a atteint l'âge d'admissibilité jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où elle atteint l'âge de 18 ans, ou 21 ans dans le cas d'une personne handicapée au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale ([chapitre E-20.1](#)).

Elle a aussi droit, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire, aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers, prévus par la présente loi et le régime pédagogique visé au premier alinéa ainsi qu'aux services éducatifs prévus par le régime pédagogique applicable à la formation professionnelle établi par le gouvernement en vertu de l'article 448.

### **Âge d'admissibilité**

L'âge d'admissibilité à l'éducation préscolaire est fixé à 5 ans à la date déterminée dans le régime pédagogique; l'âge d'admissibilité à l'enseignement primaire est fixé à 6 ans à la même date.

## Article 4

### **Choix de l'école**

L'élève ou, s'il est mineur, ses parents ont le droit de choisir, à chaque année, parmi les écoles et qui dispensent les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence.

### **Critères d'inscription**

L'exercice de ce droit est assujéti aux critères d'inscription établis en application de l'article 239, lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, ou, s'il s'agit d'une école à projet particulier ou à vocation régionale ou nationale, aux critères d'inscription établis en application de l'article 240 ou 468.

### **Transport**

L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport lorsque le transport requis pour cet élève excède ce qui est prévu par le centre de services scolaire.

On entend notamment par « capacité d'accueil », le nombre d'élèves qu'une école peut accueillir en fonction des locaux disponibles, des ressources du centre de services scolaire et des règles applicables en matière de formation de groupes.

## Article 39

### **Acte d'établissement**

L'école est établie par la commission scolaire.

L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense.

Il indique également le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné et précise si l'école dispense l'éducation préscolaire.

## Article 40

La commission scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

## SECTION II

### CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(Fonctions et pouvoirs – fonctions et pouvoirs généraux)

## Article 79

Le conseil d'établissement doit être consulté par la commission scolaire sur :

1. la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école; ...

## Article 80

Le conseil d'établissement peut, dans le cadre de ses compétences, convenir avec un autre établissement d'enseignement de la commission scolaire de mettre en commun des biens et services ou des activités.

#### SECTION IV COMITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

##### Article 193

###### **Consultation**

Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants:

1° la division, l'annexion ou la réunion du territoire du centre de services scolaire;

1.1° le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire;

2° le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;

3° la politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école adoptée en vertu de l'article 212;

4° (paragraphe abrogé);

5° la répartition des services éducatifs entre les écoles;

5.1° le règlement du centre de services scolaire sur la procédure d'examen des plaintes établi en application de l'article 220.2;

6° les critères d'inscription des élèves dans les écoles visés à l'article 239;

6.1° l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240, et les critères d'inscription des élèves dans cette école;

7° le calendrier scolaire;

7.1° les services de garde en milieu scolaire;

Par ailleurs, il peut faire des recommandations de sa propre initiative au centre de services scolaire relativement aux sujets visés au premier alinéa. Il peut également renoncer à être consulté sur un sujet visé au paragraphe 1°, 2°, 3°, 5°, 5.1°, 6° ou 6.1° du premier alinéa. Dans ce cas, il doit en informer par écrit le centre de services scolaire. Il procède de la même façon lorsqu'il souhaite mettre fin à cette renonciation.

#### SECTION VI FONCTIONS ET POUVOIRS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

##### Article 204

Pour l'application de la présente section relativement aux services éducatifs visés à l'article 1 ainsi que pour l'application de la section II du chapitre I, relèvent de la compétence d'un centre de services scolaire les personnes qui résident sur son territoire ou qui y sont placées en application de la Loi sur la protection de la jeunesse ([chapitre P-34.1](#)), de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ([chapitre S-4.2](#)), à l'exception de celles visées par la Partie IV.1 de cette loi, ou de la Loi sur les jeunes contrevenants (L.R.C. 1985, c. Y-1).

À cette fin, malgré le premier alinéa, relève de la compétence du centre de services scolaire toute personne résidant sur le territoire d'un autre centre de services scolaire à qui le centre de services dispense des services.

Pour l'application des dispositions de la présente section relativement à la formation professionnelle ou aux services éducatifs pour les adultes, relève de la compétence d'un centre de services scolaire toute personne admissible à ces services, résidant ou non sur son territoire, et qui est désireuse de s'y inscrire.

##### Article 211

###### **Immeubles**

Chaque année, la commission scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Ce plan est transmis à chaque municipalité ou communauté métropolitaine consultée.

Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

Lorsque plus d'un établissement d'enseignement est établi dans les mêmes locaux ou immeubles, la commission scolaire détermine la répartition des locaux ou immeubles ou de leur utilisation entre ces établissements d'enseignement. Dans le cas visé au quatrième alinéa, la commission scolaire peut, à la demande des conseils d'établissement concernés, instituer un comité de coordination formé de représentants des conseils d'établissement et déterminer la répartition des fonctions et pouvoirs entre les conseils d'établissement et le comité de coordination, ainsi que les règles d'administration et de fonctionnement du comité de coordination.

La commission scolaire peut également nommer une même personne à la fonction de directeur de tous les établissements ainsi qu'un ou plusieurs adjoints pour chaque établissement. La commission scolaire détermine alors, après consultation des conseils d'établissement, la répartition des fonctions et pouvoirs entre le directeur et les directeurs adjoints.

#### Article 212

Sous réserve des orientations que peut établir le ministre, le centre de services scolaire, après avoir procédé à une consultation publique et avoir consulté le comité de parents, adopte une politique portant:

1° sur le maintien ou la fermeture de ses écoles;  
2° sur la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école.  
Cette politique doit notamment comprendre un processus de consultation publique, préalable à chacun de ces changements, qui doit prévoir:

1° le calendrier de la consultation;  
2° les modalités d'information du public et plus particulièrement des parents et des élèves majeurs concernés incluant l'endroit où l'information pertinente sur le projet, notamment ses conséquences budgétaires et pédagogiques, est disponible pour consultation par toute personne intéressée de même que l'endroit où des informations additionnelles peuvent être obtenues;  
3° la tenue d'au moins une assemblée de consultation et ses modalités;  
4° la présence, lors d'une assemblée de consultation, du président du conseil d'administration du centre de services scolaire et d'un parent d'un élève siégeant à ce conseil.

Cette politique doit également préciser que le processus de consultation publique débute par un avis public de l'assemblée de consultation donné, selon le cas:

1° au plus tard le premier juillet de l'année précédant celle où la fermeture d'école serait effectuée;  
2° au plus tard le premier avril de l'année précédant celle où un changement visé au paragraphe 2° du premier alinéa serait effectué.

#### FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES

##### Article 217

La commission scolaire consulte les conseils d'établissement et les comités de la commission scolaire sur les sujets sur lesquels ils doivent être consultés et procède aux consultations publiques prévues par la présente loi.

##### Article 222

La commission scolaire s'assure de l'application du régime pédagogique établi par le gouvernement, conformément aux

modalités d'application progressive établies par le ministre en vertu de l'article 459.

Pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève, la commission scolaire peut, sur demande motivée des parents d'un élève, d'un élève majeur ou d'un directeur d'école, l'exempter de l'application d'une disposition du régime pédagogique. Dans le cas d'une exemption aux règles de sanction des études visée à l'article 460, la commission scolaire doit en faire la demande au ministre.

Elle peut également, sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique, permettre une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves. Dans le cas d'une dérogation à la liste des matières, la commission scolaire doit obtenir l'autorisation du ministre conformément à l'article 459.

##### Article 222.1

La commission scolaire s'assure de l'application des programmes d'études établis par le ministre en vertu de l'article 461.

Cependant, une commission scolaire peut, à la demande du directeur d'une école, après consultation des parents de l'élève et sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique et des règlements du comité catholique ou du comité protestant, dispenser d'une matière prévue au régime pédagogique un élève qui a besoin de mesures d'appui dans les programmes de la langue d'enseignement, d'une langue seconde ou des mathématiques; la dispense ne peut toutefois porter sur l'un ou l'autre de ces programmes.

En outre, une commission scolaire peut, avec l'autorisation du ministre et aux conditions qu'il détermine, permettre à une école de remplacer un programme d'études établi par le ministre par un programme d'études local dans le cas d'un élève ou d'une catégorie d'élèves incapables de profiter des programmes d'études établis par le ministre. Un programme d'études local est soumis par la commission scolaire à l'approbation du ministre.

##### Article 236

#### **Services éducatifs**

La commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école.

##### Article 239

Le centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par le centre de services scolaire après consultation du comité de parents.

Les critères d'inscription doivent donner la priorité aux élèves qui relèvent de la compétence du centre de services scolaire en vertu du premier alinéa de l'article 204 et, parmi ceux-ci, dans la mesure du possible, aux élèves dont le lieu de résidence est le plus rapproché des locaux de l'école, à ceux dont une sœur, un frère ou un autre élève avec qui ils cohabitent fréquente cette école et aux autres élèves qui fréquentent déjà cette école.

Lorsque le nombre de demandes d'inscription des élèves visés au deuxième alinéa n'excède pas la capacité d'accueil de l'école, les critères d'inscription doivent ensuite donner la priorité aux élèves provenant d'un autre territoire qui fréquentent déjà cette école.

Les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves; copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement.

Les conditions ou critères d'admission à un projet particulier ne doivent pas servir de critères d'inscription des élèves dans une école; ils ne peuvent avoir pour effet d'exclure de l'école de son choix l'élève qui a le droit d'être inscrit dans cette école en application des critères visés au premier alinéa.

#### Article 240

Exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, le centre de services scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période que ce dernier détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse.

Le centre de services scolaire peut déterminer les critères d'inscription des élèves dans cette école. Il doit donner la priorité aux élèves qui relèvent de sa compétence au sens du premier alinéa de l'article 204.

### FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

#### Article 255

La commission scolaire peut :

1. contribuer, par des activités de formation de la main-d'œuvre, d'aide technique à l'entreprise et d'information, à l'élaboration et à la réalisation des projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion, ainsi qu'au développement de la région;
2. fournir des services à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires;
3. participer, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans les domaines de ses compétences.
4. collaborer, avec les ministères et organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres

partenaires, à la réalisation d'ententes spécifiques concernant la mise en œuvre de priorités régionales, notamment par l'adaptation de ses activités aux particularités régionales et par le versement d'une contribution financière.

L'exercice de telles attributions n'a pas pour objet essentiel d'exploiter une entreprise commerciale.

#### Article 255.1

La commission scolaire peut, dans la mesure et aux conditions qu'elle détermine, confier la gestion de tout ou partie des activités visées à l'article 255, sauf les activités de formation de la main-d'œuvre, à un comité qu'elle institue ou à un organisme qu'elle désigne.

# Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024

**LÉGENDE :**

1. Administration
2. Enseignement préscolaire
3. Enseignement primaire
4. Enseignement secondaire
5. Enseignement FP.
6. Enseignement FGA
7. Entreposage
8. Entretien et réparation
9. Service à la communauté

## ÉCOLES PRIMAIRES

Bâtisse	École	Immeubles	2021-2022	2022-2023	2023-2024
<b>MIRABEL</b>					
B 058	206	École de la Clé-des-Champs 14 700, rue Jean-Simon Mirabel J7N 2J6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 004	203	École Girouard 9030, rue Dumouchel Mirabel J7N 2N8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 022	205	École Prés fleuris 15 074, rue de Saint-Augustin Mirabel J7N 2B2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 025	204	École Sainte-Scholastique 9290, côte des Saints Mirabel J7N 2X5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 099	260	des Blés-Dorés 13 000, rue Pierre-Perrin Mirabel J7N 0N1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 102	261	Nouvelle école primaire du Domaine-Vert Nord 17 050, rue Jacques-Cartier Mirabel J7J 0X4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B xxx	xxx	Nouvelle école primaire de Saint-Augustin xxx xxx xxx Mirabel xxx xxx		2,3,9	2,3,9
<b>SAINT-PLACIDE</b>					
B 072	201	École de l'Amitié 60, avenue Daniel-Morin Saint-Placide J0V 2B0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>OKA</b>					
B 074	202	École des Pins 25, rue des Pins Oka J0N 1E0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>POINTE-CALUMET</b>					
B 087	210	École des Perséides 1020, rue Simonne Pointe-Calumet J0N 1G5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 003		École des Perséides ▪ pavillon des Primevères 784, boulevard de la Chapelle Pointe-Calumet J0N 1G1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINT-JOSEPH-DU-LAC</b>					
B 010	207	École Rose-des-Vents 70, montée du Village Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 098	231	École du Grand-Pommier 257, rue Yvon Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0	2,3,9	2,3,9	2,3,9

Bâtisse	École	Immeubles	2021-2022	2022-2023	2023-2024
<b>SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC</b>					
B 095	230	École des Grands-Vents 3180, rue Laurin Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 080	208	École des Lucioles 320, rue de la Sève Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 103	209	École Horizon-du-Lac 3102, rue de l'Église Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>DEUX-MONTAGNES</b>					
B 086	253	École des Mésanges 203, 14 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3W1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 075	240	École Emmanuel-Chénard 600, 28 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 6L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 007	241	École Sauvé 214, 9 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINT-EUSTACHE</b>					
B 071	245	École Arc-en-ciel 130, boulevard Louis-Joseph-Rodrigue Saint-Eustache J7R 5Y5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 081	246	École au Coeur-du-Boisé 990, rue des Érables Saint-Eustache J7R 6M5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 070	250	École Clair Matin 250, rue Therrien Saint-Eustache J7P 4V4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 016	247	École Coeur à coeur, l'Alternative 799, montée Lauzon Saint-Eustache J7R 0J1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 106	249	École Curé-Paquin 43, rue Saint-Laurent Saint-Eustache J7P 1V9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 064	252	École Horizon-Soleil 425, rue Hamel Saint-Eustache J7P 4M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 020	242	École Notre-Dame 151, rue Saint-Louis Saint-Eustache J7R 1X9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 015	251	École Terre des jeunes 128, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Eustache J7P 2V2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 008	244	École Village-des-Jeunes 16, rue Perry Saint-Eustache J7R 2H3	2,3,4,9	2,3,4,9	2,3,4,9
B 018		École Village-des-Jeunes ▪ pavillon Jacques-Labrie 88, rue Saint-Nicolas Saint-Eustache J7R 2B6	2,3,4,9	2,3,4,9	2,3,4,9
B 101	254	École des Jardins-des-Patriotes 520, boulevard Lavallée Saint-Eustache J7P 5P3	2,3,9	2,3,9	2,3,9

Bâtisse	École	Immeubles	2021-2022	2022-2023	2023-2024
<b>BOISBRIAND</b>					
B 026	276	École de la Clairière 3599, rue Charlotte-Boisjoli Boisbriand J7H 1L5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 030	270	École des Grands-Chemins 1650, avenue Alexandre-le-Grand Boisbriand J7G 3K1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 027	275	École du Mai 3233, rue de la Bastille Boisbriand J7H 1R3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 091	273	École Gabrielle-Roy 500, rue Marie-Claire-Daveluy Boisbriand J7G 3G7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 033	274	École Gaston-Pilon 1025, rue Castelneau Boisbriand J7G 1V7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 032	215	École Le Sentier 287, chemin de la Grande-Côte Boisbriand J7G 2L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINTE-THÉRÈSE</b>					
B 050	216	École Arthur-Vaillancourt 25, rue Vézina Sainte-Thérèse J7E 3A4	3,9	3,9	3,9
B 043	214	École du Trait-d'Union ▪ pavillon Charles-Ducharme 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 041		École du Trait-d'Union ▪ pavillon Adolphe-Chapleau 70, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 040	271	École Le Tandem ▪ pavillon Lionel-Bertrand 10, rue Bélisle Sainte-Thérèse J7E 3P6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 042		École Le Tandem ▪ pavillon Augustin-Charlebois 50, rue Leroux Sainte-Thérèse J7E 3M6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 049	217	École Saint-Pierre 201, rue Saint-Pierre Sainte-Thérèse J7E 2S3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 059	212	École Terre-Soleil 800, rue De Sève Sainte-Thérèse J7E 2M6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>BLAINVILLE</b>					
B 066	223	École Chante-Bois 40, 84 <sup>e</sup> Avenue Est Blainville J7C 3R5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 036	213	École de Fontainebleau 10, rue de Montauban Blainville J7B 1T4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 031	225	École de l'Aquarelle 1430, rue Maurice-Cullen Blainville J7C 5Y1	2,3,9	2,3,9	2,3,9

Bâtisse	École	Immeubles	2021-2022	2022-2023	2023-2024
<b>BLAINVILLE</b>					
B 088	218	École de la Renaissance 370, boulevard d'Annecy Blainville J7B 1J7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 077	222	École de la Seigneurie 930, rue de la Mairie Blainville J7C 3B4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 089	224	École de l'Envolée 60, rue des Grives Blainville J7C 5J9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 005	220	École des Ramilles 1030, rue Gilles-Vigneault Blainville J7C 5N4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 067	226	École des Semailles 1100, boulevard Céloron Blainville J7C 4Y7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 044	221	École Notre-Dame-de-l'Assomption 1027, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 045	219	École Plateau Saint-Louis ▪ pavillon Plateau Saint-Louis 425, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 047		École Plateau Saint-Louis, ▪ pavillon Saint-Edmond 445, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINTE-ANNE-DES-PLAINES</b>					
B 094	288	École de l'Harmonie-Jeunesse 540, rue des Colibris Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 052	286	École des Moissons 1, rue Chaumont Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 073	287	École Du Bois-Joli 200, rue Neuville-en-Ferrain Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>ROSEMÈRE</b>					
B 001	278	École Alpha 334, rue de l'Académie Rosemère J7A 3R9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 035	277	École Val-des-Ormes 199, chemin de la Grande-Côte Rosemère J7A 1H6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>LORRAINE</b>					
B 068	285	École du Ruisselet 65, boulevard de Chambord Lorraine J6Z 4X1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 019	280	École Le Carrefour 59, boulevard de Vignory Lorraine J6Z 3L5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 023	279	École Le Tournesol 155, boulevard De Gaulle Lorraine J6Z 3Z8	2,3,9	2,3,9	2,3,9

Bâtisse	École	Immeubles	2021-2022	2022-2023	2023-2024
<b>BOIS-DES-FILION</b>					
B 012	282	École Le Rucher 100, 33 <sup>e</sup> Avenue Nord Bois-des-Filion J6Z 2C4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 013		École Le Rucher ▪ annexe (même adresse que précédent)	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 002		École Le Rucher pavillon Félix-Leclerc 60, 35 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2E8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>TERREBONNE</b>					
B 092	289	École de l'Espace-Couleurs 1000, rue Marie-Gérin-Lajoie Terrebonne J6Y 0M1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 028	283	École Jeunes du monde 452, rue de Neuilly Terrebonne J6Y 1R2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 029	284	École Marie-Soleil-Tougas 3415, place Camus Terrebonne J6Y 1L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9

### ÉCOLES SECONDAIRES

Bâtisse	École	Immeubles	2021-2022	2022-2023	2023-2024
B 057	102	École secondaire d'Oka 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	4,9	4,9	4,9
B 062		École secondaire d'Oka ▪ pavillon Léopold (même adresse que précédent)	4,9	4,9	4,9
B 065	107	École secondaire Liberté-Jeunesse 2919, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	4,9	4,9	4,9
B 061	142	École des Érables 1400, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 6A6	2,3,4,9	2,3,4,9	2,3,4,9
B 054	144	Polyvalente Deux-Montagnes 500, chemin des Anciens Deux-Montagnes J7R 6A7	4,7,9	4,7,9	4,7,9
B 055	143	École secondaire des Patriotes 99, rue Grignon Saint-Eustache J7P 4S4	4,9	4,9	4,9
B xxx	109	Nouvelle école secondaire de Mirabel xxx xxx xxx Mirabel xxx xxx		4,9	4,9
B 082	171	École secondaire Jean-Jacques-Rousseau 2700, rue Jean-Charles-Bonenfant Boisbriand J7H 1P1	4,9	4,9	4,9
B 034	106	École secondaire Lucille-Teasdale 1275, boulevard Céloron Blainville J7C 5A8	4,9	4,9	4,9
B 046	108	École secondaire Henri-Dunant 200, rue Marie-Chapleau Blainville J7C 5Y8	4,9	4,9	4,9

Bâtisse	École	Immeubles	2021-2022	2022-2023	2023-2024
B 039	104	École Saint-Gabriel ▪ pavillon Notre-Dame 8, rue Blainville Est Sainte-Thérèse J7E 1L3	4,9	4,9	4,9
B 037		École Saint-Gabriel ▪ pavillon Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	4,9	4,9	4,9
B 056	105	Polyvalente Sainte-Thérèse 401, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	4,9	4,9	4,9
B 093	172	École secondaire du Harfang 140, rue des Saisons Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	4,9	4,9	4,9
B 053		École secondaire du Harfang ▪ pavillon Saint-François 172, 3 <sup>e</sup> Avenue Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	4,9	4,9	4,9
B 017	174	École secondaire Hubert-Maisonnette 364, rue de l'Académie Rosemère J7A 1Z1	4,9	4,9	4,9
B 024	173	École secondaire Rive-Nord 400, rue Joseph-Paquette Bois-des-Filion J6Z 4P7	4,9	4,9	4,9

## CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Bâtisse	Centre	Immeubles	2021-2022	2022-2023	2023-2024
B 097	407	Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8	5,6,9	5,6,9	5,6,9
B090		Centre de formation agricole de Mirabel ▪ Garage 9745, rue de Belle-Rivière, Mirabel J7N 2X8	5,6,9	5,6,9	5,6,9
B 054	402	Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'avenir Deux-Montagnes J7R 7B4	5,6	5,6	5,6
		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ pavillon Mirabel ( <b>location</b> ) 5201, rang Saint-Vincent Mirabel J7N 2T5	5	5	5
B 831		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ pavillon des Promenades ( <b>location</b> ) 2801, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	5,6	5,6	5,6
B 793		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Établissement Archambault- Sécurité minimale 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5
B 794		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Centre fédéral de formation-Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6	5	5	5
B 796		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5
B 797		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Centre fédéral de formation-Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1	5	5	5
B 798		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Établissement Archambault-Sécurité moyenne 242, Montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5
B 060		404	Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet Sainte-Thérèse J7E 5R8	5,6	5,6
B 056	403	Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	5,6	5,6	5,6
B 100	460	Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3	5,6	5,6	5,6
B 833		Centre de formation Construc-Plus ▪ pavillon Saint-Eustache ( <b>location</b> ) 218, rue Poirier, bureau 26 Saint-Eustache J7R 6N1	5	5	5

### CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES

Bâtisse	Centre	Immeubles	2021-2022	2021-2023	2022-2024
B 834	306	Centre de formation continue des Patriotes <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promenades Deux-Montagnes (<b>location</b>) 2705, boulevard des Promenades Deux-Montagnes J7R 0A6</li> </ul>	6	6	6
B 793		Centre de formation continue des Patriotes <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Établissement Archambault – Sécurité minimale 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</li> </ul>	6	6	6
B 794		Centre de formation continue des Patriotes <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Centre fédéral de formation – Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6</li> </ul>	6	6	6
B 796		Centre de formation continue des Patriotes <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</li> </ul>	6	6	6
B 797		Centre de formation continue des Patriotes <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Centre fédéral de formation – Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1</li> </ul>	6	6	6
B 798		Centre de formation continue des Patriotes <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Établissement Archambault -Sécurité moyenne Case postale 1210 Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</li> </ul>	6	6	6
B 105	305	Centre multiservice de Sainte-Thérèse 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4	6	6	6

<b>AUTRES IMMEUBLES</b>				
<b>Bâtisse</b>	<b>Immeubles</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>
B 800	Le Carrefour Saint-Eustache ( <b>location</b> ) 430, boulevard Arthur-Sauvé Saint-Eustache J7R 6V6	1	1	1
B 063	Entrepôt Deux-Montagnes 215, 14 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3W2	7	7	7
B 812	Salle Jacques-St-André ( <b>location</b> ) (Centre multiservice de Sainte-Thérèse) 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4	1	1	1
B 038	Pavillon Blanchard 6, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	1,7	1,7	1,7
B 823	Atelier ressources matérielles ( <b>location</b> ) 101, rue Blanchard Sainte-Thérèse J7E 4N4	1,7,8	1,7,8	1,7,8
B 051	Pavillon Mgr. Philippe-Labelle 46, rue Blainville Ouest Sainte-Thérèse J7E 1X3	1	1	1

## Liste des écoles et actes d'établissement 2021-2022

<b>ÉCOLES PRIMAIRES</b>					
École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
<b>SECTEUR A</b>					
École de l'Amitié 60, avenue Daniel-Morin Saint-Placide J0V 2B0		6	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Pins 25, rue des Pins Oka J0N 1E0		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Girouard 9030, rue Dumouchel Mirabel J7N 2N8		10	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Rose-des-Vents 70, montée du Village Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0		13	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Perséides 1020, rue Simonne Pointe-Calumet J0N 1G5	pavillon des Primevères 784, boulevard de la Chapelle Pointe-Calumet J0N 1G1	22 + 16	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720 CC-121211-3820
École du Grand-Pommier 257, rue Yvon Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0		21	Préscolaire Primaire		CC-141209-4200 CC-160126-4415
École des Lucioles 320, rue de la Sève Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
<b>SECTEUR B</b>					
École des Grands-Vents 3180, rue Laurin Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		25	Préscolaire Primaire		CC-121211-3820 CC-140128-4017
École Horizon-du-Lac 3102, de l'Église Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-091208-3175 CC-121211-3820 CC-161213-4576
École Emmanuel-Chénard 600, 28 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 6L2		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Mésanges 203, 14 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3W1		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-165 CC-990127-172 CC-000322-619 CC-070626-2720
École Sauvé 214, 9 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3M2		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Notre-Dame 151, rue Saint-Louis Saint-Eustache J7R 1X9		18	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Village-des-Jeunes 16, rue Perry Saint-Eustache J7R 2H3	pavillon Jacques-Labrie 88, rue Saint-Nicolas Saint-Eustache J7R 2B6	11 + 9	Préscolaire Primaire Secondaire		CP-980514-237 CC-070626-2720

École	Autre immeuble	Capacité d' accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
<b>SECTEUR B</b>					
École Arc-en-ciel 130, boulevard Louis-Joseph-Rodrigue Saint-Eustache J7R 5Y5		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École au Cœur-du-Boisé 990, rue des Érables Saint-Eustache J7R 6M5		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-981215-157 CC-070626-2720
École Curé-Paquin 43, rue Saint-Laurent Saint-Eustache J7P 1V9		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-161213-4576 CC-181211-5018
École Clair Matin 250, rue Therrien Saint-Eustache J7P 4V4		25	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Horizon-Soleil 425, rue Hamel Saint-Eustache J7P 4M2		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Jardins-des-Patriotes 520, boulevard Lavallée Saint-Eustache J7P 5P3		21	Préscolaire primaire		CC-161213-4576 CC-180227-4822 CC-180515-4883
<b>SECTEUR C</b>					
École Terre-Soleil 800, rue De Sève Sainte-Thérèse J7E 2M6		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Ramilles <sup>2</sup> 1030, rue Gilles-Vigneault Blainville J7C 5N4		20	Préscolaire Primaire	<b>Programme alternatif</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année Pour les écoles Plateau St-Louis, des Ramilles, Notre-Dame-de-l'Assomption, de la Seigneurie, Chante-Bois, de l'Envolé, de l'Aquarelle, des Semailles, des Moissons, Du Bois-Joli, de l'Harmonie-Jeunesse, Nouvelle école primaire du Domaine-Vert Nord	CP-980514-237 CC-990414-265 CC-070626-2720 CC-191210-5268
École de l'Envolée 60, rue des Grives Blainville J7C 5J9		24	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Notre-Dame-de-l'Assomption 1027, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2M2		18	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Plateau Saint-Louis 425, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	pavillon Saint-Edmond 445, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	23	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de la Seigneurie 930, rue de la Mairie Blainville J7C 3B4		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Chante-Bois 40, 84 <sup>e</sup> Avenue Est Blainville J7C 3R5		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Semailles 1100, boulevard Céloron Blainville J7C 4Y7		16	Préscolaire Primaire		CC-030122-1461 CC-031209-1717 CC-070626-2720
École de l'Aquarelle 1430, rue Maurice-Cullen Blainville J7C 5Y1		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-020522-1312 CC-030122-1461 CC-070626-2720

<sup>2</sup> Sept locaux sont réservés au volet alternatif.

École	Autre immeuble	Capacité d' accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
<b>SECTEUR C</b>					
École de Fontainebleau 10, rue de Montauban Blainville J7B 1T4		20	Préscolaire Primaire		CC-000126-549 CC-001011-829 CC-010124-897 CC-010523-1016 CC-040202-1775 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-081209-2991
École de la Renaissance 370, boulevard d'Annecy Blainville J7B 1J7		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-000126-549 CC-001011-829 CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-040202-1775 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-081209-2991
<b>SECTEUR D</b>					
École Sainte-Scholastique 9290, côte des Saints Mirabel J7N 2X5		11	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Blés-Dorés 13 000, rue Pierre-Perrin Mirabel J7N 0N1		25	Préscolaire Primaire		CC-151208-4403 CC-170425-4618
École de la Clé-des-Champs 14 700, rue Jean-Simon Mirabel J7N 2J6		14	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990310-240 CC-070626-2720
École Prés fleuris 15 074, rue de Saint-Augustin Mirabel J7N 2B2		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de la Clairière 3599, rue Charlotte-Boisjoli Boisbriand J7H 1L5		16	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École du Mai 3233, rue de la Bastille Boisbriand J7H 1R3		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Gabrielle-Roy 500, rue Marie-C.-Daveluy Boisbriand J7G 3G7		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Gaston-Pilon 1025, rue Castelneau Boisbriand J7G 1V7		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Grands-Chemins 1650, avenue Alexandre-le-Grand Boisbriand J7G 3K1		13	Préscolaire Primaire		CC-000126-549 CC-010124-903 CC-070626-2720
École Le Tandem 10, rue Béliste Sainte-Thérèse J7E 3P6	pavillon Lionel-Bertrand 10, rue Béliste Sainte-Thérèse J7E 3P6	10 + 10	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-070626-2720 CC-081209-2991 CC-091208-3175 CC-161213-4574
École du Trait-d'Union 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	pavillon Augustin-Charlebois 50, rue Leroux Sainte-Thérèse J7E 3M6  pavillon Charles-Ducharme 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7  pavillon Adolphe-Chapleau 70, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	9 + 9	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990210-203 CC-070626-2720 CC-081209-2991 CC-091208-3175

École	Autre immeuble	Capacité d' accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École Saint-Pierre 201, rue Saint-Pierre Sainte-Thérèse J7E 2S3		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
Nouvelle école primaire du Domaine-Vert Nord 17 050, rue Jacques-Cartier Mirabel J7J 0X4		28	Préscolaire Primaire		CC-191210-5268
<b>SECTEUR E</b>					
École Alpha 334, rue de l'Académie Rosemère J7A 3R9		40	Préscolaire Primaire	<b>Programme musical (violon) : 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année</b> pour les écoles Alpha, de l'Espace-Couleurs, du Ruisselet, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas	CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École du Ruisselet 65, boulevard de Chambord Lorraine J6Z 4X1		15	Préscolaire Primaire		CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-050222-2136 CC-070626-2720
École Le Tournesol 155, boulevard De Gaulle Lorraine J6Z 3Z8		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Le Carrefour 59, boulevard Vignory Lorraine J6Z 3L5		13	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Le Rucher 100, 33 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2C4	annexe Le Rucher 100, 33 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2C4  pavillon Félix-Leclerc 60, 35 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2E8	21 + 11	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-051213-2346 CC-061212-2601 CC-070626-2720
École Marie-Soleil-Tougas 3415, place Camus Terrebonne J6Y 1L2		28	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-990210-204 CC-070626-2720
École Jeunes du monde 452, rue de Neuilly Terrebonne J6Y 1R2		16	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de l'Espace-Couleurs 1000, rue Marie-Gérin-Lajoie Terrebonne J6Y 0M1		21	Préscolaire Primaire		CC-121211-3820 CC-140128-4016
École des Moissons 1, rue Chaumont Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0		14	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CP-980622-301 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Du Bois-Joli 200, rue Neuville-en-Ferrain Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de l'Harmonie-Jeunesse 540, rue des Colibris Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0		13			CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Érables 1400, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 6A6		27	Préscolaire Primaire Secondaire		CP-980514-237 CP-980622-299 CC-060523-2437 CC-061212-2601 CC-070626-2720

<b>ÉCOLES À PROJET PARTICULIER (reconnues par le MEQ en vertu de l'article 240 de la LIP)</b>					
<b>École</b>	<b>Autre immeuble</b>	<b>Capacité d' accueil</b>	<b>Enseignement</b>	<b>Projet commission scolaire</b>	<b>Résolution</b>
École Cœur à cœur, l'Alternative 799, montée Lauzon Saint-Eustache J7R 0J1		23	Préscolaire Primaire	<b>Programme alternatif</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, Emmanuel-Chénard, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Notre-Dame, des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Sauvé et Village-des-Jeunes	CP-980514-237 CP-040202-1175 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720
École Terre des jeunes 128, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Eustache J7P 2V2		19	Préscolaire Primaire	<b>Programme primaire du Baccalauréat International</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clairière, de la Clé-des-Champs, des Grands-Chemins, des Grands-Vents, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, du Mai, Emmanuel-Chénard, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Le Tandem (excluant les élèves résidant à Sainte-Thérèse), Notre-Dame, des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Sauvé et Village-des-Jeunes	CP-980514-237 CC-070626-2720
École Le Sentier 287, chemin de la Grande-Côte Boisbriand J7G 2L2		18	Préscolaire Primaire	<b>Programme alternatif</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année pour les écoles Alpha, de Fontainebleau, de la Clairière, de la Renaissance, de l'Espace-Couleurs, des Grands-Chemins, du Mai, du Ruisseau, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Saint-Pierre et Terre-Soleil	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-081209-2991
École Arthur-Vaillancourt 25, rue Vézina Sainte-Thérèse J7E 3A4		11	Préscolaire Primaire	<b>Programme musical (piano et violon)</b> : 2 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Chante-Bois, Clair Matin, Curé-Paquin, de Fontainebleau, de l'Amitié, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Clairière, de la Clé-des-Champs, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Grands-Vents, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Moissons, des Perséides, des Pins, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Grand-Pommier, du Mai, du Trait-d'Union, Emmanuel-Chénard, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Le Tandem, Notre-Dame, Notre-Dame-de-l'Assomption, des Blés-Dorés, Plateau Saint-Louis, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Saint-Pierre, Sauvé, Terre-Soleil et Village-des-Jeunes, Nouvelle école primaire du Domaine-Vert Nord	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-191210-5268

École	Autre immeuble	Capacité d' accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École Val-des-Ormes 199, chemin de la Grande-Côte Rosemère J7A 1H6		17	Préscolaire Primaire	<b>Programme primaire du Baccalauréat International</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Ruisseau, du Trait-d'Union, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem (élèves résidant à Sainte-Thérèse), Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil, Nouvelle école primaire du Domaine-Vert Nord	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-191210-5268

<b>ÉCOLES SECONDAIRES</b>					
École	Autre immeuble	Capacité d' accueil (places-élèves)	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École secondaire d'Oka 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	pavillon Léopold 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	1357	Secondaire	<b>Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire pour les écoles de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Lucioles, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, Girouard, Horizon-du-Lac, des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents et Sainte-Scholastique	CP-980514-237 CC-070626-2720
École secondaire Liberté-Jeunesse 2919, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		680	Secondaire	<b>Programme alternatif :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, Emmanuel-Chénard, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Notre-Dame, des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Sauvé et Village-des-Jeunes	CC-030122-1461 CC-040202-1761 CC-070626-2720
Polyvalente Deux-Montagnes 500, chemin des Anciens Deux-Montagnes J7R 6A7	<u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux du Centre de formation professionnelle, l'Émergence	1984	Secondaire	<b>Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, des Jardins-des-Patriotes, des Mésanges, Emmanuel-Chénard, Gaston-Pilon (élèves résidant à Saint-Eustache), Horizon-Soleil, Notre-Dame, Sauvé et Village-des-Jeunes)  <b>Football :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire)	CP-980514-237 CC-000126-549 CC-010124-897 CC-040202-1775 CC-050125-2129 CC-050322-2158 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720 CC-070626-2722 CC-080325-2853 CC-091208-3175 CC-180515-4883
École secondaire des Patriotes 99, rue Grignon Saint-Eustache J7P 4S4		1723	Secondaire		CP-980514-237 CC-040210-1786 CC-070626-2720 CC-071211-2804
École secondaire Jean-Jacques-Rousseau 2700, rue Jean-Charles-Bonenfant Boisbriand J7H 1P1		1122	Secondaire		CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-070626-2722 CC-081209-2991 CC-091208-3175 CC-161213-4574 CC-180515-4884

<b>ÉCOLES SECONDAIRES</b>					
École	Autre immeuble	Capacité d' accueil (places-élèves)	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	pavillon Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3  pavillon Notre-Dame 8, rue Blainville Est Sainte-Thérèse J7E 1L3	731	Secondaire	<b>Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International :</b> 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire pour les écoles Chante-Bois, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de la Clairière, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Ramilles, des Semailles, du Mai, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon (secteur Boisbriand seulement), Le Tandem, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil, Nouvelle école primaire du Domaine-Vert Nord  <b>Programme sports-études (baseball, basketball, golf, gymnastique, hockey féminin, hockey Bantam AA, hockey Bantam AAA, hockey Midget AAA, hockey Midget Espoir, hockey Peeewe AAA, nage synchronisée, natation, patinage artistique, plongeon, ringuette, ski acrobatique, ski alpin, soccer, softball, surf des neiges, tae kwondo et tennis) :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire)	CP-980514-237 CC-990127-172 CC-070626-2720 CC-191210-5268
École secondaire Hubert-Maisonneuve 364, rue de l'Académie Rosemère J7A 1Z1		608	Secondaire	<b>Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international :</b> 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire pour les écoles Alpha, de Fontainebleau, de la Renaissance, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, des Moissons, Du Bois-Joli, du Ruisselet, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tournesol et Marie-Soleil-Tougas	CP-980514-237 CP-980622-298 CC-070626-2720
Polyvalente Sainte-Thérèse 401, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	<u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux du Centre de formation professionnelle de l'automobile	2166	Secondaire	<b>Programme alternatif :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de la Clairière, de la Renaissance, de la Seigneurie, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, des Grands-Chemins, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Mai, du Ruisselet, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon (secteur Boisbriand seulement), Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil, Nouvelle école primaire du Domaine-Vert Nord  <b>Formation musicale intensive :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire)  <b>Santé globale :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire)  <b>Hockey féminin :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire)	CP-980514-237 CC-000112-536 CC-021023-1402 CC-040323-1826 CC-040608-1927 CC-070626-2720 CC-070626-2721 CC-071211-2804 CC-081209-2991 CC-131210-4007 CC-191210-5268
École secondaire Henri-Dunant 200, rue Marie-Chapleau Blainville J7C 5Y8		705	Secondaire		CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-051213-2346 CC-060328-2392 CC-070626-2720

<b>ÉCOLES SECONDAIRES</b>					
École	Autre immeuble	Capacité d' accueil (places-élèves)	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École secondaire Lucille-Teasdale 1275, boulevard Céloron Blainville J7C 5A8		914	Secondaire		CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-020612-1320 CC-030122-1461 CC-040202-1775 CC-070626-2720
École secondaire Rive-Nord 400, rue Joseph-Paquette Bois-des-Filion J6Z 4P7		835	Secondaire	<b>Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International :</b> 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Clairière, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Mai, du Ruisselet, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon (secteur Boisbriand seulement), Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil, Nouvelle école primaire du Domaine-Vert Nord	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-191210-5268
École secondaire du Harfang 140, rue des Saisons Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	pavillon Saint-François 172, 3 <sup>e</sup> Avenue Sainte-Anne-des-Plaines J0H 1H0	896	Secondaire		CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-070626-2720 CC-091208-3175

<b>CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE</b>			
<b>Centre</b>	<b>Autre immeuble</b>	<b>Enseignement</b>	<b>Résolution</b>
Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8	Centre de formation agricole de Mirabel (Garage) 9745, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8  <u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-000112-536 CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-071211-2804 CC-091208-3175 CC-131210-4007 CC-181211-5018 CC-191210-5272
Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4	pavillon Mirabel 5201, rang Saint-Vincent Mirabel J7N 2T5 selon le nombre de jours prévus au bail  pavillon des Promenades 2801, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac JON 1P0  Établissement Archambault – Sécurité minimale 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0  Centre fédéral de formation – Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6  Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0  Centre fédéral de formation – Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1  Établissement Archambault – Sécurité moyenne 242, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines JON 1H0  <u>exclusion aux immeubles :</u> les locaux de la Polyvalente Deux- Montagnes, du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-000112-536 CC-020123-1179 CC-020911-1394 CC-101214-3412 CC-130226-3845 CC-151027-4385 CC-180515-4885 CC-180515-4886 CC-181211-5018
Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	<u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux de la Polyvalente Sainte-Thérèse, du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-011114-1146 CC-020911-1394 CC-140527-4087 CC-180515-4886 CC-181211-5018
Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse J7E 5R8	<u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse	Formation professionnelle	CC-020123-1179 CC-020327-1237 CC-091208-3175 CC-101214-3412 CC-181211-5018
Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3	pavillon Saint-Eustache 218, rue Poirier, bureau 26 Saint-Eustache J7R 6N1  <u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse	Formation professionnelle	CC-161213-4576 CC-180515-4886 CC-181211-5018

<b>CENTRES DE FORMATION GÉNÉRALE ADULTE</b>			
<b>Centre</b>	<b>Autre immeuble</b>	<b>Enseignement</b>	<b>Résolution</b>
Centre de formation continue des Patriotes 2705, boulevard des Promenades Deux-Montagnes J7R 0A6	<p>Établissement Archambault - Sécurité minimale) 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</p> <p>Centre fédéral de formation - Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6</p> <p>Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</p> <p>Centre fédéral de formation - Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1</p> <p>Établissement Archambault - Sécurité moyenne 242, montée-Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</p> <p>Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8</p> <p>Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4</p> <p>Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4</p> <p>Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse J7E 5R8</p> <p>Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3</p> <p><u>exclusion aux immeubles :</u> les locaux du Centre de formation agricole, du Centre de formation professionnelle, l'Émergence, du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, du Centre de formation professionnelle de l'automobile et du Centre de formation Construc-Plus</p>	Formation générale adulte	<p>CP-980528-269 CC-000112-536 CC-020123-1179 CC-020911-1394 CC-101214-3412 CC-130226-3845 CC-160426-4455 CC-161213-4576 CC-180515-4883 CC-181211-5018</p>

<b>CENTRES DE FORMATION GÉNÉRALE ADULTE</b>			
<b>Centre</b>	<b>Autre immeuble</b>	<b>Enseignement</b>	<b>Résolution</b>
Centre multiservice de Sainte-Thérèse 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4	<p>Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8</p> <p>Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4</p> <p>Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4</p> <p>Centre de formation des Nouvelles- Technologies 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse J7E 5R8</p> <p>Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3</p> <p><u>exclusion aux immeubles :</u> les locaux de rencontre du conseil des commissaires (salle Jacques-St-André et locaux adjacents), les locaux du Centre de formation agricole, du Centre de formation professionnelle, l'Émergence, du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, du Centre de formation professionnelle de l'automobile et du Centre de formation Construc-Plus</p>	Formation générale adulte	<p>CP-980528-269 CC-011114-1146 CC-020911-1394 CC-140527-4087 CC-161213-4574 CC-180515-4884 CC-181211-5018</p>

## Démarche de consultation

<b>PÉRIODE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX ET ANALYSE</b> (dépôt de la démarche de consultation et des enjeux)		
1.	CDG	23 mars 2020
2.	Table du secondaire	1 avril 2020
3.	Tables sectorielles du primaire	3 avril 2020
4.	CED (dépôt de la démarche de consultation et des enjeux)	7 avril 2020
<b>Rencontres de travail du 23 avril au 15 mai 2020</b> (Les directions d'école accompagnées de représentants de leur conseil d'établissement recevront une invitation à participer à la rencontre d'information générale et aux rencontres de travail dans les secteurs concernés, le cas échéant)		
5.	Rencontre d'information générale – tous les secteurs (À distance)	23 avril 2020
6.	Rencontres de travail spécifiques – au besoin	(aucune)
<b>RAPPORT D'ÉTAPE (si nécessaire)</b>		
7.	CDG	
8.	CED	
<b>CONSULTATION OFFICIELLE</b>		
9.	CDG	8 juin 2020
10.	CED	16 juin 2020
11.	CDG	8 septembre 2020
12.	CED	15 septembre 2020
13.	CCG	22 septembre 2020
14.	Conseil d'administration (adoption du projet pour consultation)	À déterminer
15.	Audience publique	3 novembre 2020
16.	Fin de la période de consultation et date limite pour le retour des avis	19 novembre 2020
<b>ADOPTION DU CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2021-2024</b>		
17.	CDG	23 novembre 2020
18.	CCG	1 décembre 2020
19.	Conseil d'administration	À déterminer

À noter que d'autres rencontres pourront être ajoutées (*dossier en évolution*).